

Djibouti, le 30 octobre 2017

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 20 OCTOBRE 2017***Étaient présents :***Membres de droit**

Louis ESTIENNE	Attaché culturel <i>(représentant Francine MEYER Conseillère de coopération et d'action culturelle)</i>
Eric FUENTES	Directrice de l'école primaire
Karine LEFEBVRE	Conseiller principal d'éducation
Jean-Pierre PASQUIOU	Proviseur, président du conseil d'établissement
Jean-Philippe PAULINO	Directeur administratif et financier

**Représentants élus des personnels***Enseignants du Primaire*Sylvain RIPOLL  
Sophie WIERRE*Enseignants du Secondaire*Cyril DECKER  
Stéphane RAAD  
Thierry ROY**Représentant élu des parents**

Teycir FOUCRAS

**Représentants élus des élèves**Julia AHMED ABDOU  
Felseta VLACHOS**Membre à titre consultatif***Conseiller consulaire*  
Vincent SADEQUE**Absents**Alain HUSSON, président de l'APE (excusé)  
Jean-Claude SORRIAUX, proviseur-adjoint (excusé)  
Nochad HOUSSEIN MIA, représentante des parents  
Mahran NADIM, représentant des personnels ATOSS  
Catherine PACHONSKI, représentante des parents

*Le quorum étant atteint (14 présents, dont 13 votants), la séance débute à 18h25 sous la présidence du proviseur Jean-Pierre Pasquiou.*

*Le secrétariat de séance est assuré par Thierry Roy.*

Le proviseur propose aux membres présents de se présenter.

Il souligne l'importance du travail de concertation mené par le conseil d'établissement, instance indispensable à son travail de direction du LFD. Il précise que les avis apportés par les représentants des différentes composantes de la communauté éducative (direction, personnel enseignant du 1er degré, du 2<sup>nd</sup> degré, non enseignant, parents d'élèves, élèves, représentant de l'ambassade de France, président de l'APE) lui permettent de prendre les bonnes décisions.

Il rappelle que cette séance est la dernière dans sa composition actuelle, la prochaine réunion concernera les nouveaux élus.

## APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le proviseur énumère les points de l'ordre du jour :

- adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2017 ;
- bilan de la rentrée (*effectifs d'élèves, personnels, accueil matériel*) ;
- échéances pédagogiques et matérielles pour 2017-18 ;
- proposition de modification du règlement intérieur (mention « tableau d'honneur », interdiction sur les drogues) ;
- comptes rendus des réunions des cellules de formation continue ;
- questions diverses : demande pour déplacer les panneaux syndicaux des personnels, demande des professeurs de pouvoir venir travailler au LFD les vendredis ou samedis matin.

Le proviseur précise que l'AEFE a demandé à ce que le point sur la carte des emplois de la rentrée 2018 soit supprimé de l'ordre du jour de cette séance, pour tenir compte des mesures de carte des emplois qui seront communiquées aux proviseurs le 8 novembre.

C'est pourquoi un conseil d'établissement devra être réuni (dans sa nouvelle composition) entre le 9 et le 17 novembre, avant le Comité Technique (de l'Agence) prévu le 21 novembre prochain pour arbitrer ces mesures.

En effet, suite aux réductions budgétaires (annulation de crédit à hauteur de 33 M. d'€ sur le budget en cours), il est prévu une baisse de cent postes de résidents et de quatre-vingt postes d'expatriés, pour la rentrée 2018.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité**

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JUIN

**Le procès-verbal de la séance du 18 juin est approuvé à l'unanimité.**

Le proviseur propose de tenir un tableau de suivi des décisions prises, ou des demandes exprimées lors des conseils d'établissement, afin d'éviter que des sujets abordés restent lettres mortes (**Annexe 1**).

## 1 – BILAN DE LA RENTREE

### Effectifs

Ils s'élèvent à 1467 élèves, six semaines après la rentrée (le 8 octobre), contre 1499 l'an passé à la même date (au 15 octobre). La baisse est de 32 élèves, alors que la prévision budgétaire escomptait 80 élèves en moins.

La "saignée" des 2 années précédentes semble contenue (moins de départs du côté de l'armée française). Les années précédentes la baisse était de 220 à la rentrée 2016, 149 à la rentrée 2015. Les effectifs d'élèves semblent stabilisés.

	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18
MATERNELLE	268	278	296	231	217	171	187
ELEMENTAIRE	805	790	772	816	718	574	535
PRIMAIRE	1073	1068	1068	1047	935	745	722
				-21	-112	-190	-23
COLLEGE	509	500	517	510	462	428	416
LYCEE	275	290	298	311	322	326	329
SECONDAIRE	784	790	815	821	784	754	745
					-37	-30	-9
ETABLISSEMENT	1857	1858	1883	1868	1719	1499	1467
	-136	1	25	-15	-149	-220	-32

Le directeur de l'école primaire rappelle qu'une division supplémentaire a été ouverte en GS, la veille de la rentrée. Il ajoute que le niveau où il y a le plus de nouveaux élèves est le CP. Il précise qu'il a fallu prévoir une classe à double niveau (cours double) en CP - CE2.

Une représentante des parents demande la raison de ce choix CP - CE2 et non pas CP - CE1 qui sont des niveaux voisins.

Le directeur de l'école primaire répond que ce choix a d'abord été dicté par les effectifs importants attendus sur ces niveaux. L'autre raison est plus pédagogique avec des élèves de CE2 plus autonomes et plus faciles à gérer par l'enseignant.

Une représentante des parents se félicite que l'APE ait décidé de supprimer les droits de première inscription (DPI) à l'entrée de la Petite et de la Moyenne section de Maternelle. Elle pense que cette mesure a attiré de nouvelles familles et espère que les finances du LFD permettront de conserver cette gratuité.

Le proviseur souligne l'importance de poursuivre les efforts pour attirer de nouvelles familles, ce qui suppose de mettre en valeur l'établissement et « d'occuper le terrain » pour ne pas laisser la place aux rumeurs. Il évoque le lancement d'une lettre hebdomadaire d'information (LFD infos). Cette lettre de deux pages a pour objet d'informer la communauté éducative des nombreux événements qui se déroulent dans l'établissement. Il incite les enseignants à lui fournir de courts communiqués décrivant leurs activités pédagogiques, y compris tel ou tel point du programme qu'ils traitent au quotidien afin de montrer aux parents et aux partenaires du LFD la richesse des enseignements dispensés et l'expertise déployée durant les cours. Cet appel à contributions vaut aussi pour la page Facebook et le site Internet du LFD.

Le conseiller consulaire demande si cette lettre concerne aussi Dolto.

Le proviseur lui répond que le Lycée français de Djibouti est un seul et même établissement, accueillant des élèves de la Petite section de Maternelle à la Terminale. Le LFD infos concerne donc les deux sites.

## Personnels

---

33 nouveaux personnels ont pris leur fonction à la rentrée dont 32 professeurs, près d'un tiers de l'équipe enseignante est renouvelée, Cela représente une forte proportion de nouveaux enseignants.

Cela suppose des efforts d'accueil, d'intégration, d'adaptation au pays et à l'établissement.

4 postes de résidents (professeurs des écoles) n'ont pas été pourvus (détachements refusés, ou pas de candidats), mais 1 des enseignants recrutés en contrat local sur les 4 est titulaire du ministère français de l'Education nationale.

Le directeur de l'école primaire indique que l'augmentation des effectifs en Grande section de Maternelle a entraîné le recrutement d'une ASEM et d'une enseignante. Il remercie les agents d'entretien d'avoir préparé cette nouvelle salle de classe en un temps record.

Le proviseur rappelle que la démission inattendue de l'informaticien juste avant la rentrée a perturbé gravement la rentrée des classes, des professeurs et de l'administration en générant de gros soucis matériels et logiciels (Pronotes, EDT- emplois du temps, Factos, BCDI, les applications numériques en sciences, en technologie, logiciel des salaires).

Certes cela a permis de prendre conscience de la dépendance des établissements scolaires vis-à-vis de l'informatique mais cela met aussi en évidence les faiblesses de la gestion, au LFD, de cet outil indispensable au fonctionnement normal des écoles de notre système éducatif.

**Le recrutement d'un nouvel informaticien réseau est en cours.**

Le proviseur ajoute que la suppression, en 2016, du poste de gestionnaire pour le site Kessel pose des problèmes de suivi des travaux, de gestion des relations avec les entreprises, d'entretien et de maintenance des locaux. Un personnel compétent est indispensable pour gérer ces questions d'entretien et de maintenance du site Kessel qui a grand besoin d'être remis en état pour un fonctionnement normal.

## Accueil matériel

---

Le proviseur dresse un état des lieux de la rentrée :

- matériellement la rentrée a été difficile, des cours ont été perturbés par les problèmes de maintenance des climatiseurs, des photocopieuses, des ordinateurs ;
- le téléphone a été coupé pendant la semaine de pré-rentrée, l'électricité et l'eau ont failli l'être. L'établissement doit absolument se prémunir contre ce genre de situation (y compris les départs « inopinés » de personnels) ;
- faute de gestionnaire - agent chef (sauf à Dolto où il y a un gestionnaire), l'entretien et l'hygiène sont insuffisants (les toilettes des professeurs sont indignes) ;

- l'informaticien réseau a démissionné au plus mauvais moment et est parti sans laisser les codes d'accès aux serveurs ;
  - le débit Internet pose problème, aussi bien pour les tâches administratives et financières que pour les activités pédagogiques (au LFD on a 4 Méga octets de bande passante. Au Lycée Guébré-Mariam à Addis-Abeba il y a 35 Méga octets).
- L'APE a prévu de renégocier le contrat d'abonnement et d'essayer d'obtenir un contrat « école » plus avantageux (Djibouti Télécom semble accorder ce contrat « école » aux autres écoles internationales basées à Djibouti).**

### Les travaux d'été

Sur le site de Dolto

- modification d'une coursive (CE2) (sécurité) ;
- renforcement des structures de protection solaire (rouillées) ;
- réfection des peintures d'une partie des classes (principalement au bâtiment C) ;
- couverture de deux zones de jeux ;
- remplacement des lavabos ;
- installation de tables dans la cour ;
- réparation des filets anti-chaleur.

Sur le site de Kessel :

- traitement des infiltrations d'eau de pluie et de la condensation dans les laboratoires ;
- remplacement des faux plafonds abîmés.

## 1 – ECHEANCES PEDAGOGIQUES ET MATERIELLES POUR 2017-18

Le proviseur rappelle qu'il est indispensable (et obligatoire) d'élaborer un projet d'établissement qui soit un projet pédagogique et éducatif articulé avec les besoins matériels qui en découlent. Toutes les matières ont l'obligation désormais d'utiliser des outils numériques d'enseignement et d'évaluation, les matériels des laboratoires de sciences sont obsolètes (le matériel d'expérimentation assistée par ordinateur – Exao – date d'une dizaine d'années), l'outil "Livréval" en primaire doit être retravaillé.

Le projet d'établissement doit prévoir un volet « formation » donnant la priorité à l'entrée dans le métier des enseignants débutants. Pour cela, l'établissement dispose de 10 enseignants formateurs dont 9 dans le Secondaire. Il est à noter que le LFD est l'établissement de la zone qui dispose du nombre le plus élevé de titulaires et d'enseignants formateurs.

Les actions en cours à intégrer au Projet d'établissement

- le suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers EBEP (différenciation) et une aide personnalisée bien organisée, grâce à l'intervention de 2 enseignants spécialisés qui forment les enseignants. C'est un point positif pour ces élèves mais aussi pour l'ensemble des élèves ;
- un nouveau projet d'aide aux devoirs (professeurs de technologie) ;
- des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) bien construits.

### Maths, sciences et technologies

- le BIA (brevet d'initiation à l'aéronautique) contribuant à l'orientation vers les sciences, l'égalité filles-garçons, renforçant les enseignements d'histoire, d'anglais, de sciences, de technologie... ;
- la biodiversité et l'ouverture sur l'environnement du pays (mangrove, coraux, Moringa – potager en projet à Kessel) ;
- les projets en maths (Olympiades et Concours général) ;
- une salle de sciences « la main à la pâte » au Primaire ;
- des actions pédagogiques pilotes (APP) : « Astronomie, mère des sciences » (subvention de l'AEFE : 400€) et « Mangrove, barrière de corail à Djibouti face à la pression humaine et aux changements climatiques » (subvention de l'AEFE : 1000€).

### Philo-lettres- langues- arts

- ouverture sur le monde (Primaire) ;
- projet valorisation filière Littéraire ;
- les langues, les cultures du monde, la classe bilangue, les certifications en langues (en allemand, en espagnol, en projet pour l'anglais et le français - DELF en 6<sup>ème</sup>) ;
- le CDI, les BCD ;
- les ateliers philo, théâtre, musique, le spectacle des talents ;

Le conseiller consulaire ajoute qu'il y a aussi les initiatives pour la promotion de l'arabe.

#### Le sport

- l'existence d'un vrai projet EPS avec l'accès aux piscines des FFDJ ;
- les échanges internationaux avec le tournoi de rugby.

#### La citoyenneté

- le travail sur la citoyenneté (avec l'ASSC - association sportive et socio-culturelle), des projets vie scolaire, les actions pour l'égalité fille-garçon, la lutte contre l'excision, le journal Africa) ;
- action de coopération éducative (mallette lire et écrire dans des écoles d'un quartier défavorisé).

#### L'orientation

- la mise en place de l'enseignement d'ICN (informatique et création numérique) en Seconde ;
- l'orientation, les métiers.

Le directeur de l'école primaire complète la liste avec :

#### *en langues*

- le projet Flsco (français langue de scolarisation), lecture des consignes ;
- les DNL (disciplines non linguistiques) anglais en EPS et arts plastiques ;
- littérature et écriture en Maternelle avec la réalisation d'un livre de recettes « Les saveurs du monde » ;
- écriture collaborative en CE2 ;

#### *de manière transversale*

- l'ouverture sur le pays hôte avec la découverte de Djibouti (son patrimoine culturel et architectural) par les CE2 ;
- le parcours citoyen en partenariat avec l'IFD ;
- le 21 décembre, événement commun pour les classes du Primaire des sites Kessel et Dolto sur le thème de la diversité des nationalités ;
- des plantations d'arbres et de buissons sur le site Dolto ;
- des plantations dans des bacs de la cour des CM1-CM2 du site Kessel (avec germination à Dolto) ;
- le numérique au quotidien (généralisation de l'utilisation des tablettes qui doit se substituer à la salle informatique, initiation aux réseaux sociaux avec une classe Twitter...).

Par ailleurs, un comité des fêtes constitué de parents volontaires prépare la kermesse prévue le 5 avril.

Le conseiller consulaire souligne que le taux de réussite des élèves du réseau de l'AEFE est plus important dans l'enseignement supérieur.

Le conseiller consulaire demande si la subvention accordée par la Sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam, sur la Réserve parlementaire pour la salle de musique, a été reçue par l'établissement.

Le directeur administratif et financier répond qu'il n'a pas vu le versement de cette subvention sur le compte bancaire du LFD, ni reçu notification d'un prochain versement.

#### Echéances matérielles

---

Il s'agit d'établir la liste des moyens et des outils nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement. Les demandes faites auprès de l'APE sont les suivantes :

#### *Equipements pédagogiques*

- parc informatique obsolète à renouveler par étape (un devis est en attente de signature pour l'achat de 30 ordinateurs) et maintenance à assurer (de nombreux onduleurs sont en panne) ;
- des vidéoprojecteurs (branchement, réparation, achat et installation) ;
- des lecteurs CD pour les langues ;
- laboratoires de sciences : mise à niveau des matériels pour l'EXAO, besoin de matériels de rangement ;
- les photocopieurs à renouveler (achat ou location-vente - leasing).

#### *Personnels techniques*

- recruter un informaticien réseau (en attendant l'APE a signé un contrat avec une société de maintenance pour les urgences) ;
- ouverture (accordée par l'APE) d'un poste d'ouvrier ou de technicien pour la maintenance générale de l'établissement (plomberie, électricité, serrures), dont la maintenance des climatiseurs.

#### *Equipements de base*

- mobilier de classe pour le site Kessel (tableaux blancs, tables, chaises, armoires, y compris sécurisées pour protéger le matériel sensible).

#### *Préservation du bâti*

- murets de l'abri central de la cour du Secondaire à réparer ;
- abri vélo à réaliser.

#### *Sécurité (y compris comptable)*

- liaison Internet Dolto - Kessel pour la gestion administrative et la sécurité comptable ;
- contrôle et maintenance des extincteurs ;
- installation d'une alarme centralisée pour les évacuations ;
- grillage à installer à l'arrière des classes du Secondaire du site Kessel (protection contre les intrusions par l'arrière et pour empêcher les élèves d'accéder à un espace non sécurisé) ;
- travaux de mise aux normes électriques dans les préfabriqués du site Kessel et réfection de l'installation électrique du bâtiment des classes de CE1 sur le site de Dolto (en attente du devis de l'entreprise depuis plusieurs mois).

Le proviseur prévoit de proposer, à l'APE, un plan triennal de remise en état des équipements incluant l'anticipation des besoins pour éviter l'accumulation des difficultés vécues à cette rentrée.

Il conclut en disant que le contexte est difficile en raison du manque de compétence et d'entreprises mais "on peut faire mieux" par exemple en mutualisant des personnels entre les deux sites.

Un représentant des professeurs demande si les finances du LFD sont suffisantes pour assumer toutes ces dépenses.

Une représentante des parents s'étonne qu'on dise aujourd'hui que l'établissement dispose de moyens alors qu'elle entend dire depuis des années que les finances sont insuffisantes, qu'il faut faire des restrictions, supprimer des postes...

#### Projet immobilier

---

Le devis du programmiste est en attente de signature par l'APE.

Le proviseur indique que le LFD a les moyens financiers de son projet car il dégage un résultat bénéficiaire qui doit être utilisé.

Le projet doit être cohérent pour l'AEFE afin d'obtenir son soutien.

Un représentant des professeurs demande si l'AEFE a prévu de verser une subvention pour ce projet immobilier.

Le directeur administratif et financier répond qu'une réunion a eu lieu cet été entre le président de l'APE et le directeur de l'AEFE. Le président a indiqué lors du dernier comité qu'une subvention de 1M. d'€ était envisagée.

#### Personnels

---

Le remplacement de l'informaticien démissionnaire a été accepté par l'APE.

La réouverture d'un poste de gestionnaire-agent chef a été acceptée par l'APE.

Le proviseur indique qu'il doit aussi proposer, à l'APE, une réorganisation des postes de personnels ATOSS (en coordonnant les 2 sites) de façon à pouvoir compter sur un seul vaguemestre, un reprographe à temps complet, un ouvrier-technicien de maintenance en électricité-plomberie...

## 1 – REGLEMENT INTERIEUR

Ajout d'une mention à décerner lors des conseils de classe du Secondaire : le « tableau d'honneur »

Le proviseur propose d'ajouter une mention intermédiaire entre les « Encouragements », prévus pour encourager les élèves méritants qui sont sur la bonne voie pour obtenir de bons résultats mais qui n'atteignent pas encore un niveau satisfaisant et les « Félicitations » prévues pour récompenser les élèves qui obtiennent d'excellents résultats.

Cette mention intermédiaire, qui existe dans de nombreux lycées du réseau Aefe et de France, est le « Tableau d'honneur » qui récompense les élèves qui obtiennent de bons et très bons résultats mais qui n'atteignent toutefois pas un niveau excellent.

Il rappelle que l'attribution de toutes ces récompenses est conditionnée à une attitude exemplaire.

Un représentant des professeurs s'interroge sur la nécessité de mettre en place une troisième récompense alors que les critères d'attribution des deux autres ne sont pas clairs.

L'attaché de coopération culturelle considère qu'on se trompe de débat, la question posée étant la nécessité ou non d'une mention intermédiaire pour récompenser les élèves qui obtiennent de bonnes notes, sans pouvoir prétendre aux « Félicitations ». La question des règles régissant l'attribution de ces mentions est indépendante et pourrait être traitée parallèlement.

La conseillère principale d'éducation suggère de mettre en place une charte qui encadrerait les règles d'attribution des récompenses actuelles, charte que les professeurs doivent s'approprier avant les décisions, tout en précisant qu'il restera toujours une part de subjectivité.

***La proposition d'ajout d'une troisième mention n'est pas soumise au vote.***

Elle fera l'objet de discussions avec l'ensemble des professeurs afin de dégager un consensus, avant une éventuelle nouvelle présentation lors d'une réunion ultérieure du conseil d'établissement.

Ajout de l'interdiction de posséder ou de consommer de l'alcool ou des drogues

Le proviseur signale qu'un élève a été pris en possession d'une cigarette de cannabis à la rentrée. A cette occasion, il a constaté une lacune dans le règlement intérieur qui ne fait mention nulle part de l'interdiction de posséder ou de consommer de la drogue dans l'établissement.

C'est pourquoi, il demande au conseil d'établissement d'ajouter une mention sur les drogues dans le règlement intérieur.

Une représentante des parents d'élèves ne comprend pas la nécessité de faire figurer cette interdiction dans le règlement intérieur. Elle considère que cela relève de l'éducation parentale, qu'il est incompréhensible pour elle qu'il soit nécessaire de rappeler par écrit, dans un règlement, qu'il est interdit de posséder ou de consommer des drogues dans l'établissement.

Le proviseur répond qu'il ne s'agit pas d'un débat philosophique sur la morale individuelle (la conscience morale) et les règles régissant la vie collective.

En l'absence de cette interdiction dans le règlement intérieur du LFD, il n'est règlementairement pas possible de prendre des sanctions au niveau de l'établissement, ce qui oblige à faire appel à la loi du pays. Dans ce cas, tout élève trouvé en possession de drogue au LFD devrait faire l'objet d'un signalement à la police. Cette dernière est susceptible de déférer l'élève coupable devant un tribunal, ce qui est bien plus lourd qu'une sanction prise dans le cadre du LFD.

Le proviseur indique qu'il ne connaît aucun lycée français, américain, allemand... qui ne fasse pas figurer cette interdiction dans son règlement intérieur.

La conseillère principale d'éducation ajoute que cette mention au règlement intérieur est un besoin pour le suivi éducatif des élèves.

***Le conseil d'établissement décide, à l'unanimité, de faire figurer la mention suivante au règlement intérieur (à l'alinéa « 4. Vie scolaire », point supplémentaire « 4.11. Produits interdits ») : "La consommation, la détention, la vente de produits illicites (alcools, drogues, stupéfiants) est interdite dans l'établissement".***

## 1 – FORMATION CONTINUE

L'AEFE exige que les comptes rendus des cellules de formation continue soient portés à la connaissance des membres du conseil d'établissement afin de mettre en évidence la nécessité de discuter sur les formations, notamment en ce qui concerne les critères d'attribution des stages.

Les comptes rendus des cellules de formation continue qui se sont réunies le 7 (pour le Primaire) et le 12 septembre (pour le Secondaire) figurent en **Annexe 2** du présent procès verbal.

## 2 – QUESTIONS DIVERSES

Demande pour déplacer les panneaux syndicaux des personnels

Déplacement des panneaux syndicaux vers un endroit plus visible dans la salle des professeurs, à la place du panneau "petites annonces".

**Accord du conseil d'établissement.**

Demande des professeurs de pouvoir venir travailler au LFD le samedi après-midi

La possibilité de ré-ouvrir l'établissement une demi-journée le week-end afin de permettre aux enseignants de venir travailler est discutée.

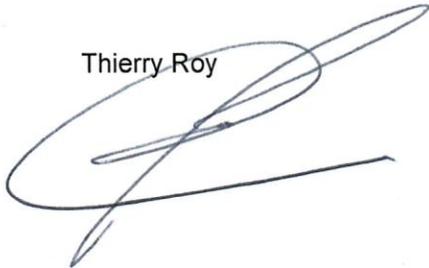
**Avis favorable du conseil d'établissement mais la décision reviendra à l'APE.**

Le proviseur s'engage à argumenter en faveur de cette demande mais il a le souci de garantir à l'APE que les climatiseurs ne resteront pas allumés pendant tout le weekend.

La séance se termine à 20h35.

Le secrétaire de séance

Thierry Roy



Le président

Jean-Pierre Pasquiou

